

	CONSIGNES DE LIVRAISON	IMP-ACH-008	
		Approuvé par MPE	
		Indice : A	Applicable au 15/11/2021

IDENTIFICATION DES PIECES

Chaque contenant doit être identifié avec une étiquette portant les indications suivantes :

- Fournisseur
- Référence BERARD
- Désignation BERARD
- Quantité de pièces dans le contenant
- N° de commande BERARD
- N° de BL fournisseur

CONDITIONNEMENT

Les consignes de conditionnement à respecter sont indiquées sur la ligne commande.

Sans mention particulière sur la ligne de commande :

- 1 seule référence par emballage
- Carton : poids inférieur à 13kg
- Palette : standard 4 cotés -filmée - aucune pièce ne doit dépasser de la palette

L'emballage doit assurer la sécurité et la protection du contenu contre tout dommage. L'ensemble des emballages auxquels recourt le Fournisseur ne doit pas être de nature à s'opposer au retraitement normal des déchets industriels et notamment ne doit pas mettre les Etablissement BERARD en infraction éventuelle au regard des dispositions légales en matière de protection de l'environnement. Chaque unité d'emballage devra, s'il y a lieu, comporter, à l'extérieur et de façon lisible, les mentions prescrites par les réglementations en vigueur dans les Etats membres de la Communauté Economique Européenne, ainsi que les indications relatives à toutes conditions de stockage particulières.

PLAGE DE LIVRAISON / ENLEVEMENT

- Du lundi au jeudi : 7h00-12h00 / 12h45-15h00
- Le Vendredi : 7h00-11h30

ADRESSE DE LIVRAISON- DELAI DE LIVRAISON

- L'adresse de livraison est indiquée en tête de commande.
- Le délai indiqué sur la commande est le délai rendu BERARD

Document de référence : IMP-ACHAT-003 « CONDITIONS GENERALES D'ACHAT Bérard »